

EPR « Tête de série » Projet de centrale électronucléaire Flamanville 3

LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC

Janv. 2006

Édito

Un débat en marche

La Commission particulière du débat public savait qu'il serait difficile de débattre du nucléaire. Elle ne s'était pas trompée, ce débat dérange. Ce débat dérange ceux qui, en contestant la légitimité même du débat, déconsidèrent la démocratie participative. Ce débat dérange les partisans d'une pensée unique pro-nucléaire, qui affirment que le nucléaire serait la seule solution. Ce débat dérange les partisans d'une pensée unique anti-nucléaire, qui assujettissent le débat public à la perfection démocratique de façon intransigeante.

Le débat doit concilier deux exigences également légitimes : le droit à l'information d'une part et le secret industriel autant que de défense d'autre part. L'engagement de la Commission a déjà permis des avancées.

En ce qui concerne le secret industriel, une convention a été signée entre EDF et le Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN). Une autre le sera avec l'Association nationale des commissions locales d'information (ANCLI), qui permettent à ces associations d'accéder à des documents relevant du secret industriel.

Sur le secret défense, un groupe de travail a engagé une réflexion sur la clarification du droit à l'information.

Mais, au-delà du secret défense, il faut que les Français puissent discuter des caractéristiques, des impacts et fonctions de l'EPR, puisque celui de Flamanville est présenté comme « Tête de série », préfigurant des réacteurs électronucléaires d'EDF pour demain.

C'est pourquoi notre Commission est déterminée à ce que ce débat soit véritablement utile et permette d'éviter des décisions imposées sans discussion à la population.

Le débat public est un progrès majeur de notre démocratie ; il faut user de ce droit nouveau. Citoyens, participez !

Jean-Luc Mathieu Président de la CPDP

Le premier débat public sur une centrale nucléaire

Le projet de centrale électronucléaire EPR « Tête de série », soumis au débat public, propose la construction d'un réacteur nucléaire de troisième génération à Flamanville dans la Manche. Ce projet d'EDF, maître d'ouvrage, répond au souhait de l'Etat de maintenir l'option nucléaire ouverte pour le futur. Ce débat public concerne tous les citoyens. D'abord parce qu'il porte sur



Un cadrage de méthode par un membre de la Commission amorce les réunions publiques.

un équipement dont l'exemplaire en projet pourrait être le premier d'une série. Ensuite parce qu'il fait l'objet d'une forte controverse que le débat public permet d'approfondir et d'éclairer.

Les règles du jeu du débat public

Moment privilégié de la vie citoyenne, le débat public permet à chacun d'accéder à l'information, d'obtenir des réponses, de prendre la parole pour exprimer son avis sur le projet. Du 19 octobre 2005 au 18 février 2006, le débat public est l'occasion de dialoguer afin de comprendre, d'améliorer ou de contester le projet au travers de contributions contradictoires et argumentées. Le débat public constitue un temps d'écoute et d'ouverture qui précède et éclaire la décision. Il intervient

au début du processus de développement d'un grand projet, à la différence de l'enquête publique qui en constitue la dernière étape. Le débat est animé par la Commission particulière du débat public ; celle-ci n'a ni avis, ni position à émettre au cours du débat et chaque membre est soumis à une stricte neutralité. Ce n'est qu'à l'issue du débat public que le maître d'ouvrage prendra la décision de poursuivre son projet, de le modifier ou de l'abandonner.

De bonnes raisons de participer au débat public :

- Chacun est concerné par le sujet de l'énergie, pour lui-même, pour ses enfants et chacun doit participer aux choix à faire pour orienter le présent et l'avenir de la production électrique.
- L'EPR est un équipement dont l'exemplaire en projet pourrait être le premier d'une série, disséminée sur tout le territoire national.
- C'est le premier débat sur la construction d'une centrale nucléaire, il représente un progrès majeur de la démocratie participative, un droit encore peu développé dont il faut user pour l'enraciner et l'élargir.
- Même si la volonté politique de construire un EPR est fortement exprimée, la décision juridique n'est pas prise, et elle ne pourra l'être qu'après le débat.

L'actualité du débat : les premières réunions publiques

Deux réunions de lancement : Lyon le 3 novembre 2005 et Flamanville le 9 novembre 2005

Si le débat public sur l'EPR a démarré officiellement le 18 octobre, la première réunion publique nationale s'est tenue à Lyon le 3 novembre, suivie le 9 novembre d'une réunion à Flamanville pour lancer le volet local.

Au cours de ces deux premières réunions, de très nombreuses questions ont été posées. Les premières ont porté sur les aspects économiques de la construction d'un EPR: le coût de sa construction, la production

nucléaire, l'emploi généré dans le Cotentin par cette implantation. La CGT a déclaré son soutien à la construction de cette nouvelle infrastructure nucléaire. La CFDT, également favorable au projet, a néanmoins souligné son objectif de diversification des sources énergétiques. De nombreux acteurs économiques et politiques se sont également montrés favorables à l'EPR : le Medef, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, ainsi que le maire de Flamanville.

Mais les questions du public ont ensuite montré l'inquiétude de certains face à la construction éventuelle de l'EPR, en particulier sur les conséquences sur l'environnement ou la santé. Les choix énergétiques futurs ont aussi fait réagir les participants : le développement des énergies renouvelables ou les solutions alternatives au nucléaire ont été abordés par plusieurs acteurs et de nombreux citoyens. Enfin, la problématique de la transparence du débat public a été largement abordée.

Deux réunions publiques co-organisées avec les Commissions THT et déchets nucléaires : Caen le 14 novembre 2005 et Rennes le 16 novembre 2005

Le 14 novembre à Caen, la Commission particulière du débat public EPR «Tête de série» a animé une session dans le cadre d'une réunion du débat public sur les déchets nucléaires. Cette table ronde, consacrée au thème « Information, partage des connaissances et débat public équitable » a permis d'échanger et de réfléchir avec les représentants de l'administration, dont le Haut Fonctionnaire

de défense du Ministère de l'Industrie, chargé d'appliquer le secret défense, avec des experts indépendants et avec des associations anti-nucléaires, dont Greenpeace.

Un débat riche et constructif entre les différentes parties prenantes s'est engagé : et les participants se retrouveront régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail qu'ils ont décidé de constituer (cf article ci-contre).

A Rennes, le 16 novembre, une réunion commune avec le débat public sur la ligne très haute tension (THT) Cotentin-Maine était dédiée à la «Politique énergétique dans le Grand ouest». Le directeur de la DIDEME (Direction de la Demande et des Marchés Energétiques), François Jacq, a abordé un point très important pour la suite des débats : la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Celle-ci permet d'évaluer à la fois la demande d'électricité et les moyens

de production à mettre en œuvre pour y répondre. Cette programmation pluriannuelle est fondée sur le bilan prévisionnel RTE qui justifie le besoin d'un EPR. Les hypothèses de ce bilan prévisionnel ont été remises en cause par plusieurs intervenants, dont l'association NégaWatt. Ainsi, les modalités d'une analyse complémentaire sur le bilan prévisionnel RTE sont actuellement à l'étude. Deux tables rondes ont traité de problématiques communes aux débats publics sur l'EPR et la ligne THT: le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production de l'électricité et l'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité. Au cours de ces tables rondes, il est apparu que les acteurs, comme les citoyens, ont exprimé une forte exigence en faveur du développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables dont en particulier le développement de l'énergie éolienne.



Le cycle des réunions thématiques

Le 23 novembre a débuté le cycle des réunions thématiques, qui approfondissent les aspects fondamentaux du projet au cours d'une réunion publique dédiée.

Caen le 23 novembre 2005 – « EPR : maîtrise des risques environnementaux et sanitaires » A la tribune, de nombreux intervenants et discutants étaient présents pour compléter, critiquer ou infirmer l'exposé d'EDF : des représentants de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), de la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire

et de la Radioprotection), du GSIEN (Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire), de l'ANCLI (Association Nationale des Commissions Locales d'Information) et de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) se sont ainsi exprimés.

Dans sa présentation, EDF a expliqué que l'EPR prenait en compte les expériences et les enseignements du passé, améliorait la sécurité et le contrôle des risques, était plus fiable et plus résistant que les centrales plus

anciennes et respectait mieux l'environnement. Ces affirmations ont été contredites, en premier lieu par le GSIEN qui a évoqué les problèmes de sûreté du projet, concernant par exemple le récupérateur de corium du réacteur. Les questions du public ont ensuite porté sur la maîtrise des risques : les risques sur l'environnement et la santé engendrés par le nucléaire, le développement de la «culture du risque» en France, les déchets nucléaires et la résistance de l'EPR à un impact aérien.

L'impact du secret défense sur les débats

Le 13 septembre 2005, alors que le cahier collectif d'acteurs présentant les positions d'acteurs nationaux venait juste d'être publié – en amont du débat et dans l'optique de le nourrir – le Haut Fonctionnaire de Défense du ministère chargé de l'énergie (HFD), arguant du «secret défense » demandait à la Commission particulière du débat public de retirer six lignes de la contribution du réseau Sortir du Nucléaire.

En réaction, le collectif d'associations nationales de protection de l'environnement représenté par Greenpeace décidait de se retirer des deux débats sur l'EPR et sur les déchets nucléaires.

Le débat se heurte ainsi au conflit entre deux exigences également légitimes : le droit d'accès à l'information pour un débat pluraliste et la nécessité du secret défense et du secret commercial.

D'un côté, ce dernier impose des règles particulières en limitant l'accès du public à certains documents relevant soit de la sécurité des installations industrielles, soit du secret industriel. De l'autre côté, la démarche de débat public impose des conditions d'ouverture et de transparence reposant sur une information et une expertise pluralistes.

La Commission Nationale du débat public a proposé dans un premier temps qu'un groupe



d'experts indépendants consulte les documents classés secret défense, et puisse en rendre compte en réunion publique. Cette piste n'a pas abouti mais une réunion publique à Caen, le 14 novembre 2005, commune au débat public sur les déchets nucléaires, a permis aux associations d'échanger à nouveau avec le Haut Fonctionnaire de défense sur les questions liées au secret défense.

La constitution d'un groupe de travail « *Accès à l'information* » comprenant des membres de toutes les parties prenantes et chargé de réfléchir sur ces problématiques a été décidée au cours de cette réunion.

Tout en examinant la situation dans d'autres pays démocratiques, il s'agit de faire la lumière sur le périmètre juridique du secret défense afin de déterminer dans quelles conditions le public peut accéder à l'information liée au nucléaire. Ce groupe a démarré ses travaux le 5 décembre dernier, et il en rendra compte lors d'une réunion qui se tiendra à Dunkerque le 30 janvier.

Analyse du bilan de Réseau de Transport d'Electricité sur les besoins d'électricité

Lors des réunions publiques des Commissions EPR et THT, les besoins à venir d'électricité exprimés dans le bilan prévisionnel RTE, ainsi que la place qui serait faite au sein des différentes sources d'électricité aux énergies renouvelables, sont critiqués de façon récurrente par certains acteurs. L'association NégaWatt s'interroge ainsi sur la marge de manœuvre sur les consommations d'énergie d'une part et sur le développement des énergies renouvelables d'autre part.

Aux yeux des Commissions particulières du débat public sur le projet EPR et le projet THT Cotentin-Maine, l'importance de ce bilan prévisionnel RTE dans les choix énergétiques du pays justifie une analyse permettant d'expliquer clairement ses hypothèses et leurs conséquences.

Un groupe de travail a été chargé de la conduite de cette analyse pluraliste. Les résultats de ces travaux sont attendus au cours du mois de janvier. Ils seront présentés et débattus au cours de plusieurs réunions publiques.

Les points de controverses

En septembre 2005, la Commission a organisé des ateliers thématiques avec la participation d'experts internationaux afin d'approfondir la compréhension des controverses existantes sur le projet EPR.

Quatre thèmes forts de désaccord ont été mis en évidence : la politique industrielle, les impacts socio-économiques, la maîtrise des risques et l'offre/demande électrique.

Cette dernière problématique fait surgir des questions sur la place d'EDF sur le marché français et européen, sur la durée de vie du parc nucléaire actuel, sur le potentiel des énergies renouvelables et sur le potentiel de maîtrise de la demande d'électricité.

En ce qui concerne la maîtrise des risques, les experts s'interrogent sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité, sur l'accès du public aux informations, sur la gestion du combustible et les risques qui y sont associés et sur l'impact du nucléaire dans la réduction des gaz à effets de serre. Réfléchir sur les impacts socio-économiques fait apparaître les problématiques des coûts de l'EPR, des enjeux sur l'emploi local et national et de la politique de recherche. Enfin, le thème de la politique industrielle implique d'aborder la question des compétences, du potentiel à l'exportation du réacteur EPR et du montage international envisagé pour le projet.

Toutes ces controverses sont abordées dans un cycle de réunions thématiques (cf. calendrier).





Comment s'informer?

De nombreux moyens d'information sont mis à la disposition de tous :

- Le dossier du maître d'ouvrage (et sa synthèse) présente les objectifs et les caractéristiques du projet.
- Le cahier collectif d'acteurs (et sa synthèse) présente des contributions d'acteurs, préparées en amont du débat afin de préciser et d'éclairer les controverses.
- Les cahiers individuels d'acteurs exposent les positions de certains acteurs

représentatifs et sont publiés dans le cadre du débat.

- Le Journal du débat rend compte de l'actualité du débat public et de l'évolution des discussions.
- · Le site Internet du débat public présente l'ensemble des documents (téléchargeables) relatifs au débat public, ainsi que les comptes-rendus de toutes les réunions publiques et le calendrier de ces dernières.

Comment participer au débat ?

- En assistant aux réunions publiques : pendant quatre mois, 20 réunions publiques, généralistes ou thématiques, sont organisées dans toute la France, avec un volet important en Basse-Normandie.
- En posant vos questions : toutes les questions posées recevront une réponse complète du maître d'ouvrage, ou de la CPDP quand elles concernent le débat public. Depuis le 19 octobre 2005 et jusqu'au 18 février prochain, les questions peuvent être posées :
- > par courrier : CPDP EPR « Tête de série » 3, rue Treilhard 75008 Paris / Esplanade de la Gare - Chemin de Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
- > par courriel: contact@debatpublic-epr.org
- > sur le site internet : www.debatpublic-epr.org
- > pendant les réunions publiques : toutes les questions non traitées oralement au cours des réunions publiques recevront une réponse écrite.
- > par le numéro Azur : N°Azur 0 810 420 420

Les prochaines réunions:

- Marseille le 12/01
- Strasbourg le 16/01
- Toulouse le 25/01
- Dunkerque le 30/01

Le calendrier complet des réunions est diffusé ci-joint et consultable sur Internet.

Des thèmes qui attirent l'attention et les questions du public...

Au cours des premières réunions, le public a eu l'opportunité de poser de nombreuses questions aux acteurs et aux intervenants. Les questions se regroupent principalement autour de quatre thèmes qui préfigurent déjà les « axes forts » du débat public.

• Les justifications du projet EPR et les alternatives possibles

- « Le besoin du projet Flamanville 3 est-il bien établi par rapport à la demande d'électricité ? » ; Cela vaut-il la peine d'engager autant d'argent pour ce type de production ? »...
- Deux attentes fortes : organiser les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables
- « N'est-il pas temps de changer notre mode de production et de consom-

mation d'électricité, en allant dans le sens des économies d'énergies et des énergies renouvelables, conformément aux directives européennes ? » ; « Pourquoi met-on 90 % des crédits de la recherche dans le nucléaire et seulement la part du pauvre dans la recherche des énergies réellement renouvelables ? »... Ce n'est pas du développement durable.

• Les préoccupations quant à la 4ème génération de réacteur nucléaire

« Quels sont les engagements de la France et d'EDF dans le domaine de recherche, du développement et de l'innovation technologique sur les réacteurs de quatrième génération qui seront bien supérieurs à l'EPR? »...



• Une volonté de transparence sur le nucléaire

« Comment se faire une idée, si le secret défense vient rendre impossible la discussion sur certains points en protégeant tous les éléments d'information technique? »; « Comment le nucléaire et ses contraintes en termes de « secrets » peut-il s'accommoder de la démocratie ? »...